

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

du 10^e Open des Lémovices

Article 1 : Organisation

Le **LEC Echiquier Limousin** organise le 10^e Open des Lémovices du jeudi 14 mai au dimanche 17 mai 2026 au Centre de loisirs d'Uzurat, 40 avenue d'Uzurat 87280 LIMOGES.

Cet open est ouvert à tout licencié A pour la saison en cours auprès de la FFE ou de toute autre fédération reconnue par la FIDE. La licence peut être prise sur place.

Cet open est composé de deux tournois :

- L'**open A**, ouvert à tous, support du Championnat individuel du Limousin (Joueurs licenciés en Corrèze, Creuse et Haute-Vienne).
- L'**open B**, accessible aux joueurs classés moins de 1600 ELO.

Article 2 : Homologation et appariements

Cet Open, homologué par la Fédération Française des Echecs (FFE) et par la Fédération Internationale des Echecs (FIDE), se joue en 7 rondes. Les appariements informatisés (programme PAPI conçu par Erick MOURET) se font au système suisse intégral (Règles C04). Les règles du jeu sont celles adoptées par le 93^e congrès de la FIDE (Chennai – Inde), entrées en vigueur le 1er janvier 2023. Les parties seront comptabilisées au classement Elo FIDE de juin 2026. Les appariements officiels sont affichés sur le lieu du tournoi au plus tard 15 minutes avant le début de chaque ronde. Les appariements publiés auparavant, y compris sur le site FFE, sont donnés à titre indicatif. Seuls seront appariés à la première ronde les joueurs ayant effectué le pointage le jeudi 14 mai 2026 avant 10 h 30 ou ayant réglé son inscription et pris un BYE. Tout joueur se présentant après 10 h 30 pourra être apparié pour la ronde 2.

Seront appariés à la 1^{ère} ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence ou qui auront pris une licence sur place.

Le classement ELO utilisé est le dernier classement ELO publié.

Un joueur ne désirant pas jouer une ronde doit prévenir l'arbitre au plus tard au cours de la ronde précédente.

Article 3 : Cadence et forfait

La cadence est de 1 heure et 30 minutes avec un incrément de 30 secondes/coup dès le premier coup.

La notation est obligatoire durant toute la partie.

Tout joueur qui arrive devant l'échiquier avec plus de 30 minutes de retard après l'horaire prévu de la ronde perdra la partie, sauf si l'arbitre en décide autrement.

Tout joueur faisant deux forfaits, consécutifs ou non, pourra être exclu du tournoi.

Pour signaler une absence, contacter l'arbitre principal par SMS au **06.52.11.84.47** en indiquant son nom, son prénom et la raison de l'absence. Un joueur absent, sans en avoir notifié l'arbitre, sera considéré comme ayant abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements ne soient publiés. Un forfait non justifié fera

l'objet d'une enquête administrative. Tout abandon ou forfait non justifié sera signalé à la direction juridique de la direction nationale de l'arbitrage de la FFE pour les licenciés français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Article 4 : Inscriptions

Les droits d'inscription s'élevaient à : 20 € pour les Jeunes et 40 € pour les adultes, jusqu'au 7 mai 2026 inclus. Puis, respectivement 25 € et 45 € à partir du 8 mai 2026.

Gratuit pour les GMI, les MI, les GMF, les MIF et les membres de l'Équipe de France « Élite » Jeunes.

Demi-tarif pour les Maître FIDE.

Article 5 : Horaires de jeu

Jeudi 14 mai 2026 :

- **Pointage et inscription** : 9 h 00 – 10 h 30
- **Ronde 1** : 11 h 00
- **Ronde 2** : 16 h 00

Vendredi 15 mai 2026 :

- **Ronde 3** : 9 h 30
- **Ronde 4** : 14 h 30
- **Tournoi de blitz** : 20 h 00

Samedi 16 mai 2026 :

- **Ronde 5** : 11 h 00
- **Ronde 6** : 16 h 00

Dimanche 17 mai 2026 :

- **Ronde 7** : 9 h 30
- **Remise des prix** : 15 h 30

Article 6 : Classement, trophées et prix

Le montant des prix et leur nombre seront fonction du nombre de participants. Leur liste sera affichée avant la 5ème ronde dans la salle du tournoi.

Les prix attribués aux premiers du classement général seront partagés au **système Hort**. Tous les autres prix seront attribués "à la place".

Les prix ne sont pas cumulables et sont répartis le cas échéant dans l'ordre suivant : Classement au général, tranches ELO, Féminin, et Vét, Sep, Jeunes, NC. Tout joueur absent à la cérémonie de clôture renonce à son prix.

Le classement est établi au nombre de points de parties suivant le barème : gain : 1 point, nulle : ½ point, perte : 0 point. Les systèmes de départage des ex-æquo en nombre de points sont, dans l'ordre, le **Buchholz tronqué**, puis le **Buchholz intégral**, puis le **cumulatif**.

Les trophées seront attribués « à la place » et peuvent être cumulés.

Championnat du Limousin :

Le joueur, licencié en ZID Limousin, ayant le meilleur classement dans l'open A, sera déclaré Champion du Limousin.

Article 7 : Enregistrement des résultats

À l'issue de la partie, les joueurs doivent ranger les pièces sur l'échiquier et éteindre la pendule. **Ils n'analysent pas sur place.** Le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) apporte les 2 originaux des feuilles de partie signées à la table de marque, et inscrit le résultat sur la feuille prévue à cet effet. Dans le cas où le résultat n'est pas communiqué d'une manière ou d'une autre à l'arbitre, le score de la partie pourra être 0-0.

Article 8 : Nullité par accord mutuel

Les joueurs sont tenus de respecter la **Charte des joueurs de la FFE** et le code de l'éthique de la FIDE. Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier. Par conséquent, un **minimum de 20 coups** doit avoir été joué avec des échanges de pièces. Dans tous les cas de figure, l'arbitre doit constater la position et décidera de valider ou non la proposition de nulle. En cas d'infraction, les joueurs pourront être sanctionnés par une double défaite.

Article 9 : BYE

Tout joueur pourra prendre un « BYE », c'est-à-dire ne pas être apparié pendant une ronde, mais en marquant tout de même un demi-point. Il devra absolument prévenir l'arbitre **AVANT** la fin de la ronde précédente. Chaque joueur est limité à deux « BYE » maximum pendant le tournoi avec **impossibilité de les prendre lors des deux dernières rondes.**

Article 10 : Comportement des joueurs

Il est strictement interdit de fumer ou de vapoter dans la salle du tournoi et plus généralement dans l'enceinte du Centre de loisirs.

Il est interdit d'analyser ou de blitzer dans la salle du tournoi.

Pendant la partie, un joueur ne peut quitter l'aire de jeu sans la permission de l'arbitre, de même que le joueur au trait n'est pas autorisé à quitter la salle de jeu.

Il faut éviter toute discussion et toute lecture suspecte.

L'attitude doit être convenable et la tenue correcte.

Un joueur ou un spectateur ne peut en aucun cas intervenir d'une quelconque façon sur une partie en cours.

Pendant une partie, il est interdit à un joueur d'avoir un quelconque appareil électronique non spécifiquement autorisé par l'arbitre dans la salle de jeu. Toutefois de tels appareils seront tolérés à condition qu'ils soient totalement éteints et laissés dans un sac rangé selon les directives de l'arbitre. Il est interdit aux deux joueurs d'utiliser ce sac sans la permission de l'arbitre (notamment de le prendre pour aller aux toilettes).

Les spectateurs veilleront à avoir leurs appareils électroniques et en particulier leur téléphone portable éteint (mode avion, ...).

L'arbitre peut demander à un joueur d'inspecter en privé ses vêtements, sacs et autres effets personnels. L'arbitre ou la personne autorisée par l'arbitre pour l'inspection devra être du même sexe que le joueur. Si le joueur refuse de coopérer, l'arbitre donnera une sanction en accord avec l'article 13.4 des Règles du Jeu.

Article 11 : Arbitrage

Arbitre principal : Stéphane TCHEFRANOFF (B06259).

Article 12 : Jury d'appel

Le jury d'appel est constitué par la commission d'appels sportifs de la FFE. En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, tout joueur peut saisir le jury d'appel. Il doit cependant continuer la partie en suivant les directives de l'arbitre, puis rédiger une demande écrite d'appel dans un délai de 10 jours.

Article 13 : Contrôle anti-dopage

Tous les participants acceptent de se soumettre à tout contrôle anti-dopage pratiqué par un médecin agréé et à la demande de tout organisme habilité. L'arbitre se chargera de contacter les joueurs désignés.

Article 14 : Droit à l'image

Les participants et accompagnateurs, ainsi que leurs responsables légaux pour les mineurs, autorisent le LEC Echiquier Limousin à publier des articles, photos ou vidéos sur lesquels ils pourraient apparaître, dans le cadre de son site web, de ses réseaux sociaux ou d'articles de journaux.

Article 15 : Acceptation de ce règlement

Tous les joueurs et les spectateurs s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur, ainsi que la charte des joueurs et joueuses d'échecs.

L'arbitre en chef

Stéphane TCHEFRANOFF

L'organisateur

Alexis Delpech